

Zeitschrift: L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier
Herausgeber: L'effort cinégraphique suisse
Band: - (1932-1933)
Heft: 18

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Directeur :
JEAN HENNARD

Rédacteur en chef :
JEAN LORDIER

L'EFFORT CINÉGRAPHIQUE

SUISSE

REVUE MENSUELLE MONATLICHE REVUE

Abonnement :
Fr. 5.— par an
Le numéro : 50 ct.
Rédaction et
Administration
Jumelles, 3
LAUSANNE

ORGANE IMPARTIAL ET INDÉPENDANT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE SUISSE

Chronique

Au bord du gouffre

Les yeux trop obstinément fermés vont-ils enfin s'ouvrir ? Ou va-t-on, FAUTE D'UNE « SAINE COMPRÉHENSION » — et honnête, tout à la fois — laisser le Cinéma dépasser le Cap au delà duquel il n'y a plus de salut ?

Ainsi posée, et si la moindre parcelle de bon sens habite encore le cerveau humain, cette double question NE PEUT demeurer sans réponse.

Mais combien sommes-nous qui ayons le courage d'envisager les choses aussi rudement ? Aussi sincèrement aussi ? TROP PEU.

Cependant, chaque semaine, chaque jour, le mal empire, et sur le sol mouvant de l'ineptie, notre industrie — pouvons-nous encore dire, « notre Art » ? — prend, sans hésitation apparente le chemin qui mène à la défaite sans appel.

Tout, tous contribuent — INCONSCIEMMENT OU NON — (et au service de quels intérêts, grand Dieu ?) à l'édification de cet état de choses qu'on appellera un jour « LA LENTE MORT DU CINÉMA ».

On nous rendra cette justice que, dans notre Revue, et aussi souvent que cela nous a été possible, nous avons, dans toute la mesure de nos moyens, essayé de « démontrer » la véritable situation du cinéma.

Il faut croire qu'à travers le demi-voile de modération dont — par décence — nous « tamisons » nos averissements, personne n'a voulu en saisir le véritable sens.

Faute d'une réaction si souvent réclamée ici même, nos prévisions les plus pessimistes se trouvent amplement dépassées.

L'heure n'est plus de tergiverser. Et force nous est de mettre les choses au point, sans réticence, sans détour, SANS, MÊME, LA CRAINTE DU COURROUX D'AUTRUI. Nous avons — jusqu'à présent — évité de casser les vitres. Tant pis si, maintenant, leurs éclats atteignent quelques-uns. Il ne tenait qu'à eux de l'éviter.

L'EXPLOITATION.

Elle va à la ruine. L'été qui vient s'annonce pour elle terriblement sombre. Qui pourrait prévoir les faillites — morales ou de fait — qu'il risque d'occasionner ?

Saigné de toutes parts, l'exploitant a vu ses forces vives diminuer jusqu'à leur quasi-épuisement.

Pour avoir, de trop longs mois, PAYÉ TROP CHER TROP DE MAUVAIS FILMS, il n'en peut plus...

L'équipement sonore, sur lequel il comptait pour mettre un terme à de déjà trop longs tourments, s'est avéré inefficace.

A quoi sert-il d'encaisser un peu plus d'argent si, les comptes faits, le bénéfice est nul ? A rien.

En outre, au cas — hélas fréquent — de « défection de recette » imprévue, la « plongée » est plus grave que par le passé.

LA LOCATION.

Qu'à l'aube du sonore, qu'au moment où le film parlant était rare, le loueur le paie, puis le loue, trop cher, passe encore...

L'attrait de la nouveauté justifiait bien des PRÉTENTIONS ou bien des ERREURS (suivant qu'il s'agissait de LOUEUR ou d'EXPLOITANT).

Que cette méthode se généralise, s'implante, AU POINT DE CONSTITUER LA BASE USUELLE DES TRANSACTIONS, cela encore eût pu être admissible, autant que la QUALITÉ de la marchandise échangée — le film — DEMEURE NORMALE.

Mais que toute production, dès l'instant où elle porte le titre « film parlant français », atteigne AUTOMATIQUEMENT le tarif maximum, voilà ce qu'il aurait fallu éviter.

Tel n'a pas été le cas. 90 % DES PROGRAMMES CONTRACTÉS l'ont été à des prix prohibitifs, parce que 90 % DES FILMS ACHETÉS ont été payés beaucoup trop cher.

Pour avoir voulu trop « RÉCOLTER » avant d'avoir intelligemment « SEMÉ » (et avec de trop coûteux « ENGRAIS »), les LOUEURS VOIENT AUJOURD'HUI LA MOITIÉ DE LEURS CONSOMMATEURS INCAPABLES DE LES PAYER !